

INFORMATIONS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sites internet utiles

L'ADMINISTRATION

- www.service-public.fr

Votre compte association : <https://mdel.mon.servicepublic.fr/demande-de-subvention.html>

Demande de subvention en ligne : document Cerfa n°121156*02 ou 121156*03

- Ministère de la vie associative
www.associations.gouv.fr
Carte des centres de ressources :
www.associations.gouv.fr/30-la-carte-des-centres-de-ressources.html
- La MAIA (mission d'accueil et d'information des associations) est un réseau départemental à la vie associative (DDVA) qui a pour objectif de faciliter les relations entre les associations et les différents services de l'Etat.
- Les CRIB (centres de ressources et d'information des bénévoles): s'appuient en priorité sur des associations déjà existantes et peuvent constituer une structure départementale simple ou une structure tête de réseau comportant une ou plusieurs antennes ou permanences - lieux spécifiques et identifiés permettant de réaliser des entretiens individualisés.

LE CNDS (Centre national pour le développement du sport)

<https://cnds.info/web/Aides-aux-associations>

LE MOUVEMENT SPORTIF

- Les CROS en région et les CDOS en département : coordonnées sur le site du CNOSF

<http://franceolympique.com/index.phtml>

www.secourspopulaire.fr

rechercher sur le site le comité de votre département et vous adresser à lui

LE SECOURS POPULAIRE

"Avec Ferrero France, nous favorisons l'accès d'enfants au sport"

La pratique d'un sport n'est pas accessible à tous. Principalement pour des raisons financières. Le Secours populaire, avec l'aide de Ferrero France, a mis en place un programme pour que 3.000 à 4.000 jeunes puissent pratiquer un sport toute l'année.



D'où vient l'idée d'aider des enfants de milieux modestes à pratiquer un sport toute l'année ?

Depuis trois ans, Ferrero France accueille dans son "village Kinder", situé à Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne), un millier d'enfants pendant les vacances d'été. Ils viennent de familles aidées par le Secours populaire. Lors de ce séjour, ils peuvent s'initier à des activités sportives et rencontrer de grands champions. Ferrero France a voulu faire plus pour les petits qui rentraient de Temple-sur-Lot en leur finançant l'adhésion à un club sportif. En 2011, 335 enfants ont ainsi pu pratiquer toute l'année un sport qu'ils avaient souvent découvert au "village Kinder". En plus, Ferrero France a fourni à chacun un bon d'achat de 50 euros pour qu'ils

puissent acheter le short, les baskets ou la raquette dont ils peuvent avoir besoin. Au total, l'enveloppe était de 60.000 euros l'année dernière. Les enfants étaient très contents et, pour nous, l'expérience a été concluante.

Ce programme d'accès au sport va-t-il se développer ?

Oui, car Ferrero France veut aller plus loin dans le cadre de son programme "Kinder s'engage pour l'enfance". Le groupe a donc signé une nouvelle convention avec le Secours populaire. Celle-ci prévoit de consacrer plus d'argent à l'accès au sport. L'enveloppe est alimentée par une dotation prélevée sur certains produits vendus par Kinder. Ainsi, lorsqu'un Maxi Kinder, par exemple, est acheté dans le commerce, 50 centimes d'euro sont reversés pour cette opération. Nous avons ainsi récolté 691.000 euros. Donc, cette année, l'opération va avoir une dimension totalement nouvelle.

Combien d'enfants vont pouvoir en profiter ?

Nous sommes en train d'étendre ce dispositif d'accès au sport à tout le SPF, en prenant exemple sur nos initiatives d'accès aux vacances, qui sont rodées depuis très longtemps. Nous prévoyons, pour chaque enfant, de rembourser jusqu'à 150 euros les frais d'inscription à un club sportif (licence incluse). De même, nous fournirons un bond d'achat de 50 euros pour l'équipement. Au total, nous espérons que 3.000 à 4.000 jeunes en bénéficieront cette année. Ce sera dix fois plus qu'en 2011 ! Nous souhaitons nous servir de notre partenariat avec Ferrero France comme d'un point de départ pour développer l'accès au sport. Nous cherchons à y agréger d'autres financements, mais aussi de nouveaux bénévoles venant du monde du sport. Pourquoi pas des éducateurs sportifs ou des personnes impliquées dans les clubs sportifs ? Au-delà du dispositif, la démarche consiste à créer un effet levier pour l'association.

En quoi l'accès de tous à la pratique d'un sport est-il nécessaire ?

S'inscrire dans un club coûte cher et les familles que le SPF accompagne ne peuvent généralement pas se le permettre. Elles doivent parer à des priorités plus immédiates (nourriture, logement, endettement, etc.), compte tenu de leurs faibles ressources. Le manque d'argent est le frein le plus important, mais il en existe aussi un autre au niveau de l'accompagnement : en milieu rural notamment l'éloignement des infrastructures sportives pose un gros problème. Le SPF veut et peut agir sur ces deux points car la pratique d'un sport est primordiale. Au-delà des aspects santé et plaisir, le fait de pratiquer un sport avec les gens de votre commune permet de casser les préjugés qui peuvent exister à l'encontre des personnes de milieux modestes. Cela permet aussi, au niveau individuel de sortir de son isolement parfois et aussi de partager des valeurs éducatives comme la coopération, l'entraide, la solidarité. Il ne faut pas que les enfants des catégories populaires soient exclus de cela, en plus de tout le reste.

Propos recueillis par Olivier Vilain